

Signature Prêteur

**DEMANDE DE FINANCEMENT**

Emprunteur/Acheteur ci-après dénommé "Emprunteur" ou "Acheteur":  
 Civilité, Nom, Prénoms: **H 986**  
 Nom de jeune fille: **rekte de loubgec**  
 Adresse: **6/6/1968, route de loubgec, 131300**  
 N° de dossier de l'Emprunteur: **07 021 128 (www.eras.fr)**  
 Souscrit auprès de BNP Paribas Personal Finance, ci-après dénommé le prêteur -  
 Etablissement de crédit - SA au capital de 545 501 532 euros 542 097 902 € CS Paris -  
 Siège social 1 boulevard Haussmann 75009 Paris

Le Vendeur ou le Prestataire de service:  
 Nom vendeur: **SAS SFTF**  
 Nature juridique: **techniparc de la bastidonne**  
 Capital social: **chemin de l'aumone vieille**  
 13681 ALBAGNE CEDEX  
 Numéro Siren: **siret 391 953 023 00044**  
 Ville RCS

Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande émis que dans le contrat de crédit.  
**Intélocuteur de Prêt**

Le sous-signé, en sa qualité de Vendeur ou du Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-57 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité:

- Que la livraison du bien à l'acheteur/et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclus par ce dernier
- Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'emprunteur
- Dans l'établissement du vendeur ou du prestataire de service ou en ligne et selon que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du vendeur ou du prestataire de service
- A être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312.47 et R. 312.20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.
- Au domicile de l'emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du vendeur ou du prestataire de service
- Par une technique de communication à distance (en vente à distance).

- Que le montant du versement comptant a été intégralement versé par l'acheteur
- En conséquence, le sous-signé, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service demande au Prêteur de procéder à la mise à disposition des fonds d'un montant de **3000** euros au titre du contrat de crédit ci-dessus référencé
- Se reconnaît responsable et s'engage à rembourser le Prêteur, à sa première demande, à concurrence du montant total du financement et de toutes autres sommes stipulées au contrat de vente signé par l'acheteur
- En cas où les stipulations ci-dessus n'auraient pas été respectées
- En cas d'exactitude dans les informations mentionnées sur l'offre du contrat de vente ainsi que sur les présentes ou tout autre document.

**SAS SFTF**  
 Société Commerciale  
 techniparc de la bastidonne  
 chemin de l'aumone vieille  
 13681 ALBAGNE CEDEX  
 siret 391 953 023 00044

**ATTESTATION DE LIVRAISON**

L'emprunteur/Acheteur reconnaît en signant la présente attestation sans réserve que la livraison du bien et/ou la fourniture de la prestation de service a été effectivement effectuée conformément au contrat principal de vente et que la livraison au tourneur est intervenue le

Le Prêteur reconnaît que conformément à l'article L. 312.48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence il demande au Prêteur par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'emprunteur de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente »

Date: **11/11/2014**  
 Signature du Prêteur: *[Signature]*  
 Le Vendeur ou le Prestataire de service: *[Signature]*

**Restriction de droit** Prêt à des fins personnelles de service  
 Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande émis que dans le contrat de crédit.  
 Intélocuteur de Prêt  
 Le sous-signé, en sa qualité de Vendeur ou du Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-57 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité:  
 • Que la livraison du bien à l'acheteur/et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclus par ce dernier  
 • Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'emprunteur  
 • Dans l'établissement du vendeur ou du prestataire de service ou en ligne et selon que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du vendeur ou du prestataire de service  
 • A être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312.47 et R. 312.20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.  
 Au domicile de l'emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du vendeur ou du prestataire de service  
 Par une technique de communication à distance (en vente à distance).

Le Prêteur reconnaît que conformément à l'article L. 312.48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence il demande au Prêteur par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'emprunteur de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente »  
 Date: **11/11/2014**  
 Signature du Prêteur: *[Signature]*  
 Le Vendeur ou le Prestataire de service: *[Signature]*

**Restriction de droit** Prêt à des fins personnelles de service  
 Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande émis que dans le contrat de crédit.  
 Intélocuteur de Prêt  
 Le sous-signé, en sa qualité de Vendeur ou du Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-57 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité:  
 • Que la livraison du bien à l'acheteur/et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclus par ce dernier  
 • Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'emprunteur  
 • Dans l'établissement du vendeur ou du prestataire de service ou en ligne et selon que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du vendeur ou du prestataire de service  
 • A être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312.47 et R. 312.20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.  
 Au domicile de l'emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du vendeur ou du prestataire de service  
 Par une technique de communication à distance (en vente à distance).